

EMC : Le Conseil des élèves

Institutionnaliser les échanges entre élèves pour résoudre les problèmes de la classe

Professeur de Français, Histoire et Géographie et Enseignement Moral et Civique en classe de Première Gestion Administration, j'ai été confronté, comme l'ensemble de l'équipe pédagogie, à une classe extrêmement difficile (manque de motivation, refus de toute autorité, résultats catastrophiques, équipe en lourde difficulté).

Les professeurs de Gestion Administration et moi-même avons décidé, en lien avec les professeurs de matières professionnelles, de mettre en place une institution, un conseil des élèves, visant à rétablir un dialogue serein en sein de la classe, entre les élèves, et qui leur permettrait d'apprendre concrètement la responsabilisation, l'échange respectueux et la capacité à résoudre calmement des problèmes entre eux et/ou avec les adultes de l'établissement. Le Conseil des Élèves devait en outre permettre aux élèves d'adopter une attitude appropriée à la vie professionnelle, d'organiser des réunions, de réaliser des projets et de rédiger des documents professionnels.

Les élèves de la classe se sont parfaitement appropriés cette institution qu'ils réclament souvent de leur propre initiative. Nous avons pu constater une réelle amélioration du climat de la classe.

Les élèves les plus perturbateurs ont été, à notre étonnement, les plus volontaires pour prendre des responsabilités dans cette institution. Ils ont exprimé une réelle satisfaction de trouver un espace dans lequel s'exprimer auprès des autres camarades. Les médiateurs ont permis de débloquer des situations de tension entre certains élèves et des enseignants. L'ensemble des enseignants a constaté une diminution des bavardages ou interruptions de cours. Les élèves savent désormais qu'un temps bien spécifique est consacré à l'écoute de leurs problèmes et ils différencient plus facilement temps de travail et temps consacré à l'ambiance de la classe.

I. Son rôle :

Le Conseil des élèves se réunit afin de permettre de **discuter ensemble de manière raisonnée et loin de toute passion** de la vie de la classe, aussi bien des problèmes rencontrés que des projets.

Il permet la validation de plusieurs fiches « Cerise Pro », un service en ligne destiné à faciliter le suivi et l'évaluation des 55 compétences professionnelles du baccalauréat Gestion Administration.

Le Conseil permet également la réalisation de plusieurs points au programme de l'Enseignement Moral et Civique.

II. Son fonctionnement :

Le Conseil des élèves se réunit quand cela est jugé nécessaire par les élèves au maximum une fois tous les 15 jours et dans le respect des règles de l'établissement.

Les acteurs sont élus lors de la première séance et se contentent de remplir leurs missions.

• Les présidents de séance :

Ils sont deux et sont élus.

Ils prévoient l'Ordre du jour,

décident de la durée de chaque point à l'ordre du jour,

décident de la durée des interventions,

décident quand il est temps de passer au point suivant,

décident de l'envoi des médiateurs.

- **Les secrétaires :**

Ils sont deux et sont élus,
prennent des notes,
réalisent le compte-rendu de la séance.

- **Les maîtres de la parole :**

Ils sont deux et sont élus,
repèrent qui souhaite parler et le note sur le Tour de parole au
tableau,
annoncent qui à la parole.

- **Les responsables du règlement :**

Ils sont deux et sont élus.
Ils interviennent pour rappeler un manquement au règlement du Conseil des élèves. Ils
sont remplacés par le professeur en cas de non-intervention.

- **Les organisateurs :**

Ils sont deux et sont élus,
sont les seuls autorisés à aller voir les adultes afin d'organiser le Conseil des élèves.
trouvent un horaire,
trouvent une salle,
organisent le Conseil des élèves dans le respect des règles de fonctionnement du lycée et
avec accord de la direction.

- **Les médiateurs :**

Ils sont deux et sont élus,
vont voir les personnes concernées par les conflits afin d'essayer de résoudre les problèmes
après décision des Présidents.
Les 12 élus laisseront leurs postes en février et de nouvelles élections auront lieu.

Les enseignants ont proposé un ensemble de règles aux élèves pour que cette institution
fonctionne. Les élèves se sont prononcés par un vote sur l'acceptation de ces règles.

L'apostrophe directe, l'invective, l'énerverment, la colère, les effusions de joie y sont interdits.
C'est un lieu de discussion dans le calme. La parole ne peut y être prise sans autorisation du « Maître de
parole ». On est inscrit sur le Tour de Parole en levant la main. Le Maître de Parole donne ensuite la
parole. On parle au Président de séance et on ne s'adresse pas directement à une personne avec laquelle
on serait en conflit. On termine son tour de parole en disant « Je laisse la parole. ».

Un professeur est présent et n'a le droit d'intervenir qu'en cas d'infraction au règlement du lycée
ou d'infraction grave au présent règlement du Conseil des élèves. Tous les membres présents, y compris
le professeur, sont dans l'obligation de garder un silence absolu vis à vis de l'extérieur sur ce qui se passe
dans le Conseil des élèves sauf si une personne s'avère être en danger immédiat.